

LE PRÉSIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

Lyon, le 27 décembre 1848.

Le maréchal Bugeaud et le général Changarnier.

De toutes parts on élève une foule de récriminations contre la nomination du maréchal Bugeaud au commandement en chef de l'armée des Alpes et contre les pouvoirs attribués au général Changarnier, en le mettant à la tête de toutes les forces du département de la Seine.

Il est évident que les plaintes formulées à l'égard de la position faite à ces deux hommes distingués est plutôt l'expression d'un désappointement politique, l'arme d'une opposition systématique, que la traduction d'un grief légitime et d'une réclamation fondée.

Personnellement, MM. Bugeaud et Changarnier sont ce que le cadre de nos officiers-généraux offre de plus distingué et de plus capable. Le maréchal possède l'affection du soldat; il sait comment on met en mouvement les masses armées, quelles combinaisons sont avantageuses, quelles manœuvres sont efficaces. Son éducation militaire, commencée sous l'Empire, s'est achevée en Afrique où il a su faire des prodiges d'habileté et de courage. Sa carrière militaire a commencé à Albertville en 1814, où, colonel du 14^e régiment de ligne, il battit les Autrichiens et leur fit payer cher la témérité dont ils croyaient pouvoir user vis-à-vis notre arrière-garde. Avec le colonel Bugeaud, les Français battant en retraite étaient encore les Français victorieux, et, depuis lors jusqu'à la bataille d'Isly, M. Bugeaud s'est constamment occupé de science militaire, et constamment il a mis en pratique ce que son jugement profond et ses études cons-

ciencieuses lui montraient juste et praticable.

Le maréchal Bugeaud a toute l'ardeur de la jeunesse, toute la maturité d'une longue expérience; il sait par quels soins minutieux on assure les approvisionnements; il sait entourer le soldat de ces précautions multipliées qui conservent sa santé et raffermissent son moral; il sait, en outre, combiner et diriger une attaque, et, général prévoyant pour assurer le succès, il devient, au moment du combat, soldat intrépide pour le conquérir.

Par ce qu'il est et par ce qu'il peut, par la confiance qu'il inspire aux troupes, le maréchal Bugeaud est donc, de tous nos hommes de guerre, celui qui peut le mieux commander une armée de 70,000 hommes, et toutes les criaileries, toutes les rancunes de l'esprit de parti n'arriveront qu'à un résultat, c'est-à-dire, à prouver qu'il y a en France des hommes qui ont plus de passions politiques que de patriotisme.

Demandez aux anciens militaires d'Afrique, à tous ces rudes soldats, généreux enfants du peuple, qui ont acheté au prix de leur sang le droit de dire la vérité, demandez-leur quel est l'homme qu'ils voudraient pour général, et vous verrez si tous ne vous répondront pas par le nom de Bugeaud. Leur opinion vaut bien celle des journalistes et des hommes de parti.

Quant à Changarnier, depuis le jour où, commandant au 2^e régiment d'infanterie légère, il a sauvé l'armée lors de la retraite de Constantine, en soutenant, à la tête de 600 hommes, avec un courage héroïque et un sang-froid admirable le choc de 10,000 Arabes; depuis ce jour, sa réputation n'a fait que grandir et chacun de ses grades a été le prix d'une action d'éclat; la récompense d'un service si-

gnalé. Homme de tête et de cœur, il a l'intelligence qui conçoit et la main qui exécute; il réunit, à la bouillante impétuosité de Lamoricière, le coup-d'œil calme et sûr de Cavaignac, et, en le mettant au premier rang, Louis-Napoléon Bonaparte n'a fait, que lui donner la place dont il est digne.

Quant aux forces considérables réunies dans Paris et confiées à une seule direction, la situation exceptionnelle de la capitale et les derniers événements qui s'y sont passés prouvent surabondamment qu'il faut une unité dans la pensée, pour que cette unité soit dans l'action. Fractionnées et soumises à plusieurs chefs, les forces s'amointrissent, le temps d'agir se passe souvent en conférences préliminaires, à fixer des attributions, à apaiser des susceptibilités; puis, lorsque l'on s'est mis d'accord, le danger a grandi, on veut l'arrêter, mais le torrent est devenu fleuve, et, au lieu d'une escarmouche, il faut livrer une bataille.

L'unité du commandement des troupes et des gardes nationales de Paris importe au repos et au salut de la France: c'est une mesure nécessaire dont une coûteuse expérience a démontré l'obligation, et personne n'était plus que le général Changarnier digne d'inaugurer ces fonctions éminentes.

Quelques nominations récentes ont occupé le public qui les a généralement fort bien accueillies. C'est une ingénieuse et touchante idée d'avoir donné à l'ancien roi de Westphalie le gouvernement des Invalides et d'avoir préposé le frère de l'empereur à la garde du tombeau impérial. L'illustre maréchal Molitor pouvait céder, sans murmurer, à cette haute situation l'honneur de commander à ses vieux frères

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Cent mille écus d'actions

De Paris à Lyon.

— Ma jeunesse, madame, dit M. Lacos d'un ton sentimental, ma jeunesse est une églogue qui finit comme une tragédie, et la nature m'a fait si sensible, si délicat, si passionné qu'il n'en pouvait pas être autrement.

L'individu qui s'exprimait ainsi, était un homme de cinquante ans environ, d'une figure distinguée, le front haut et la tête couverte de cheveux argentés et rares qui annonçaient une calvitie prochaine; ses yeux bleus respiraient la douceur et une mélancolie passionnée qui paraissait confirmer ce qu'il venait de dire de l'églogue de sa jeunesse.

D'une taille élevée, M. Lacos avait cependant une infirmité fâcheuse, il était boiteux; mais au moment où nous le présentons aux lecteurs, ce défaut n'était point apparent, puisque M. Lacos se trouvait assis à une table élégante et bien servie, ayant à sa droite mistress Butler, veuve de sir John Butler, lieutenant de la marine de Sa Majesté Britannique; et vis-à-vis, M. Bonnemain, notaire, le maître de la maison, l'amphytrion qui avait réuni à sa table deux convives d'un âge assorti, dans un but facile à concevoir. Bonnemain avait à peu près l'âge de M. Lacos, qu'il regardait comme un de ses bons clients, et pour lequel il tenait en réserve ses meil-

leurs placements, et en général, toutes les bonnes aubaines de son étude; le dîner qu'il offrait ce jour-là même était une de ces bonnes occasions dont il voulait faire profiter M. Lacos. Bonnemain, quoiqu'il n'eût pas eu besoin de prendre femme pour payer son étude, et qu'il fût décidé à vivre et à mourir garçon, était par état un grand partisan du mariage. Le mariage était, suivant lui, le côté riant du notariat, et bien qu'une succession à débrouiller soit une opération très-lucrative pour un notaire, il n'hésitait pas cependant à mettre un contrat de mariage au-dessus d'un testament. Homme d'un caractère heureux, de mœurs faciles, désintéressé par insouciance, gai par tempérament, il exerçait sa charge un peu pour avoir une occupation, un peu par curiosité, un peu enfin pour ne pas vivre retiré dans un fromage de Hollande, comme il arrive aux vieux garçons sans affaires dans ce monde.

— Mon cher monsieur Lacos, j'ai un bon hasard en réserve pour vous.

— Un bon hasard? avait répondu M. Lacos en s'affermissant sur son siège.

— Oui.

— Qu'est-ce donc?

— Une femme.

— Ah! ah! et où donc?

— Dans mon étude: c'est-à-dire ses titres de propriété sont dans mon étude.

— Mais comment l'entendez-vous, Bonnemain?

— Voici: c'est une Française, veuve, autrefois mariée à un Anglais, qui vivait à Chelsea, où elle s'était ennuagée avant et depuis la mort de son mari.

— Une douairière anglaise, s'écria avec un peu de dédain M. Lacos, qui sait faire le thé? peut-être un bas bleu!

— Je vous ai dit, répondit Bonnemain, qu'elle était Française. Voulez-vous son signalement? Yeux noirs, cheveux idem, taille moyenne, visage ovale, bouche mignonne, nez bien fait, trente-cinq ans, du moins son visage n'annonce pas une année de plus. Au demeurant, une fort jolie femme.

— Trente-cinq ans, dit encore Lacos; elle est trop jeune; je ne veux point laisser d'inquiétude au logis.

— Mon Dieu! quand on dit d'une femme qu'elle a trente-cinq ans, on peut hardiment parier pour la quarantaine. Mais attendez, ajouta Bonnemain, elle a une terre en Bourgogne.

— Oh! oh!

— Une maison à Paris.

— Bien.

— Et cent mille écus chez M. Rothschild.

Lacos serra la main de M. Bonnemain, des larmes de reconnaissance errèrent sur sa paupière.

— Cent mille écus! s'écria-t-il.

— La maison, poursuivit le notaire, est grevée de quelques hypothèques.

— Cent mille écus!

— La terre de Bourgogne est peu considérable, mais....

— Cent mille écus! répétait M. Lacos, et chez M. Rothschild. Ecoutez Bonnemain, j'ai peu de foi aux banquiers, et cent mille écus chez tels ou tels banquiers de ma connaissance ne me sembleraient pas à l'abri de

d'armes, et la nouvelle et glorieuse position qui lui est donnée sera acceptée par lui comme le digne prix de ses services.

La magistrature et le barreau ont accueilli avec joie la nomination de M. Troplong, un des plus éminents jurisconsultes de France, aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris.

Le choix de M. Baroche, pour procureur-général auprès de cette même cour, n'a pas été moins bien accueilli, bien que de nombreux regrets aient accompagné la retraite de M. Corne. Une raison politique et parlementaire a motivé ce changement, que M. Odilon Barrot n'a pas accompli sans hésitation.

M. Corne n'est pas orateur : quoique moins ancien dans la carrière parlementaire, M. Baroche a déjà pris, à l'Assemblée nationale, une place très-élevée. Or, il importe au ministre de la justice de pouvoir compter, dans les débats qu'on soulève à la tribune, sur la parole du procureur-général de Paris. Telle a été, à ce qu'on assure, la raison qui a déterminé M. Barrot à faire violence à d'anciennes affections, et à remplacer M. Corne par M. Baroche.

Le maréchal Bugeaud vient d'adresser l'ordre du jour suivant à l'armée des Alpes :

ORDRE DU JOUR.

Paris, le 24 décembre 1848.

Soldats de l'armée des Alpes,

Le Président de la République ne pouvait mieux honorer ma longue carrière qu'en me plaçant à votre tête ! C'est me donner la certitude que je pourrai rendre de nouveaux et grands services à la France, s'il se présente des circonstances où elle ait à faire appel à votre valeur et à votre dévouement.

Six ans de guerre en Afrique m'ont démontré que nos jeunes armées n'ont pas dégénéré et qu'elles sauraient imiter les armées de la République et de l'Empire.

Vous êtes trop bons citoyens pour désirer la guerre, mais vous voudriez tous la faire si elle venait à éclater.

Vous serez, en attendant, les fermes défenseurs de la loi. Vous comprendrez tous que l'ordre est la plus sûre garantie de la vraie liberté et de la prospérité publique; que l'ordre est encore plus nécessaire aux masses de travailleurs qu'aux classes qui, par le travail, sont arrivées à l'aisance. Il n'y a rien d'aussi populaire que l'ordre ! Vous êtes, nous sommes tous enfants du peuple, nous saurons donc lui garantir ce bien inappréciable sans lequel il ne jouirait d'aucune des libertés conquises !

Si masanté me le permettait, je serais déjà au milieu de vous, car j'éprouve le besoin de connaître les régiments que je n'ai pas encore vus, et de renouveler connaissance avec ceux dont j'ai partagé les travaux et la gloire en Afrique.

Je le ferai dès que mes forces seront revenues. D'ici là, je me reposerai avec une entière confiance sur votre bon esprit et les habitudes de discipline qui sont de tradition parmi vous. Elles ont été soigneusement entretenues dans vos rangs par l'honorable et habile général auquel je succède dans le commandement

éventualités du moment, mais chez Rothschild, c'est différent.

— Eh bien ! dit le notaire, cela vous va-t-il ? Voulez-vous que je vous présente à Mme Butler ?

M. Lacos leva au ciel ses yeux bleus et soupira :

— Ma jeunesse, dit-il, a été éprouvée par une de ces passions qu'on traîne avec soi jusqu'au tombeau.

— Je conçois, mon cher client, mais....

— Et, ajouta M. Lacos en jetant un regard à moitié satisfait sur sa jambe boiteuse, le temps ne l'a pas arrachée de mon cœur... l'intelligence humaine, mon cher Bonnemain, a fait beaucoup de miracles; elle n'a jamais pu parvenir à arrêter un moment la marche rapide de ce grand vieillard qui porte une faux.

— Qu'est-ce que vous voulez dire ? demanda Bonnemain.

— Je veux dire que ma première passion est aussi vive, aussi brûlante dans mon cœur qu'il y a trente ans, et que si je rencontrais jamais l'objet chéri....

— Laissez donc, interrompit Bonnemain, une passion de trente ans ! est-ce que l'on parle de ces choses-là ?

— Elle a cent mille écus ! répéta Lacos.

— C'est Rothschild, dit Bonnemain, le roi des banquiers me l'a dit lui-même fin janvier.

Ce fut à la suite de cette conversation que M. Lacos, riche capitaliste, eut l'honneur d'être présenté à Mme veuve Butler; les entretiens se multiplièrent, et, grâce à la diplomatie galante de maître Bonnemain, le ma-

riage fut arrêté. M. Lacos paraissait amoureux autant qu'on peut l'être à cinquante ans; Mme Butler répondait en rougissant aux déclarations du capitaliste, et le notaire enchanté s'appretait à ajouter deux noms de plus à la longue liste des heureux qu'il avait déjà faits.

Bonnemain avait donc réuni à un dîner les deux futurs époux pour leur lire le projet du contrat qu'on devait signer le lendemain. Le repas avait été exquis, les mets préparés par un cordon-bleu qui s'était surpassé, le vin choisi par Bonnemain lui-même, c'est-à-dire par un vieux garçon fort connaisseur et fin gourmet; on était arrivé à ce moment qu'Horace appelle *secundas mensas*, en français les rôtis; les entremets avaient disparu, et on avait servi le dessert. Ce fut alors que M. Lacos prit la parole et s'écria d'un ton passionné :

— Ma jeunesse est une énigme....

Mais avant de poursuivre, il est nécessaire de dire un mot sur Mme veuve Butler. C'était une femme charmante, de la figure la plus douce et la plus gracieuse qu'il fût possible de voir; elle n'avait pas trente-cinq ans, comme l'avait dit M. Bonnemain, mais bien quarante-cinq; cependant son teint était si frais et si uni, ses yeux si vifs, ses cheveux si noirs et sa taille si bien conservée, que le notaire n'avait pas été galant en lui donnant dix ans de moins qu'elle n'avait; il aurait pu, sans mensonge et sans flatterie, lui ôter encore quatre ou cinq années de plus. Mariée fort jeune et contre son gré à un officier de la

marine anglaise, elle l'avait suivi à Chelsea, où ses belles années se passèrent à soupirer après son mari absent, et à refouler peut-être au fond de son cœur l'amour contrarié. La mort de son mari ne la rendit qu'à moitié libre; elle eut besoin de surmonter beaucoup d'obstacles pour liquider sa fortune, vendre une terre dont elle avait enfin retiré ces cent mille écus, comme à M. Rothschild, et qui avaient fait une si grande pression sur l'esprit de M. Lacos.

Revenue en France, elle respira avec délice l'air de la patrie, et quand M. Bonnemain lui parla de se marier et lui nomma M. Lacos, elle n'éleva d'autre objection que la crainte d'un refus, ce que le notaire déclara avec galanterie être tout à fait impossible. Assise à table auprès de ce fiancé à cheveux blancs, elle le regardait avec un intérêt qu'elle ne cherchait pas à dissimuler, l'écoutait avec une attention encourageante, et elle croyait trouver dans les traits de Lacos toutes les qualités qu'elle avait rêvées, et entendre dans ses paroles tout ce le désintéressement et de plus tout ce qu'a de plus élevé un cœur généreux. Le notaire avait peint à la veuve le riche capitaliste sous des traits si séduisants, et jusques-là le portrait était resté blanc. Une chose qui aurait déplu à toute autre femme intéressait vivement Mme Butler; M. Lacos était pauvre.

(La suite à demain.)

M. Cabet s'est embarqué mardi dernier à Liverpool pour New-York. On craint que M. Cabet n'arrive trop tard pour empêcher la dispersion et la ruine complète de la colonie, qui se trouve en état de désorganisation absolue, s'il faut en croire les lettres de la Nouvelle-Orléans.

Chronique parisienne.

Une multitude d'ouvriers maçons et charpentiers ont enlevé récemment en vahi le grand carré des Champs-Élysées, pour les travaux du bâtiment destiné à l'exposition de l'industrie en 1849.

— Aujourd'hui, jour de Noël, les églises sont comme à l'ordinaire remplies d'un public nouveau. L'archevêque de Paris, M. Sibour, a officié pontificalement. Il va sans dire que la célèbre messe de minuit qui est religieusement conservée dans les départements, continue à être supprimée ici dans un intérêt de bon ordre et de moralité publique.

— Le bruit courait hier que le général Cavaignac avait assisté à la revue du président de la République; c'était une erreur, il y avait en effet à la revue un général Cavaignac, mais c'était l'ex-pair de France, oncle du général Cavaignac.

— Le gouvernement vient de communiquer officiellement aux représentants des diverses puissances à Paris, le programme du ministère qui doit être communiqué demain à l'Assemblée nationale.

— Nous apprenons d'une manière positive que le ministère de la justice vient de transmettre au procureur de la République et au Préfet de police, l'ordre d'arrêter et de poursuivre les personnes qui criaient : *Vive l'empereur !* Ce cri étant considéré comme une atteinte à la Constitution de la République française.

— Le président de la République française vient de commander vingt-six équipages et de faire acheter une cinquantaine de chevaux pour le service de ses écuries.

— On vient de mettre en vente chez M. Denières, marchand de bronze, les joujoux ayant appartenu aux enfants de la chesse d'Orléans.

— Le prince Callmiaki, ambassadeur de la Sublime-Porte à Paris, arrivé récemment, sera reçu solennellement par le président de la République.

Revue commerciale et industrielle.

DICTIONNAIRE ET BOURSE DES MARCHANDISES.

Tous les produits commerciaux sont généralement en hausse.

BOIS. Campêche C. d'Esp. en baisse 8 50 les 50 kil., et bois campêche Haïti.

CAFÉS. Plus fermes. Le C. Rio vaut 42, entrep. les 50 H y a beaucoup d'affaires. Le C. Haïti 35, entrep.

CÉRÉALES. Le prix des blés, soutenu de 22 à 25 l'hect. 1/2. Il monte à Londres et un peu à Paris. Le blé de choix 25 fr. l'hect. (120 kil.) Les farines sont bien tenues sur les marchés environnants, ainsi que les seigles.

COTONS. Fermes à Liverpool et en hausse au Havre.

C. Louisiane bon ord., 75 »

Id. ord., 66 50

C. mobile, id., 67 »

CUIRS. Stationnaires. C. Buenos-Ayres sec, 59 50 acqu. fait aussi au-dessous.

ESPRIT 3/6 (l'hect.) dispon. et courant du mois, en baril à 55 fr.; féculé et betterave, 47.

FERS. Les fontes blanches sont revenues en baisse à 80 offert à St-Dizier.

Les fers battus baissent aussi. Cette industrie est en mauvais état.

HUILE. Colza dispon. et courant du mois en hausse à 99 fr. A Lille, 84 50.
INDIGO. Ferme et en hausse. Le Bengale vaut 10 à 15 fr. le kil. acq.
 On fait 20 courant Bengale à 3 fr. 20 et 5 80.
LAINES. En grande hausse; elles manquent et valent 4 à 5 fr. le kil. Elles montent partout. Les fabricants de tissus gros et demi-gros ont formé une chambre syndicale qui est fort approuvée, à l'effet de surveiller la moralité des transactions.
OR. Pièces de 20 et de 40 fr., 10 à 12 le mille.
RIZ. Caroline se vend à 28, 25 les 50 kil. acq.
SAVON. Dispon. bonne qualité en baisse de 101 à 100.
SOIES. Première qualité en hausse et recherchée partout. Les prix remontent à Marseille et dans tout le midi.
SUCRES de nos colonies, en hausse de 2 50. La bonne quatrième se paie 54 50.
 Sucre Martinique, belle quatrième, 118 50
 Id. indigène, id. 120 »
 On cote 700 b. sucre blond, de 51 à 52 50.
SUIFS de boucherie en hausse, de 65 à 65 50 dans Paris. Ceux de Russie manquent.
 Chandelles, 69 à 70. Bougie stéarique, 1 50 le kil. Oléine, 90 hors barrière. Stéarine, 2 50 hors barrière.
VIANDES. Bestiaux sur nos marchés environnants :
 Bœufs, 1 05 le kil.
 Moutons, 1 »
 Veaux, 1 25
VINS. Les prix sont un peu plus fermes :
 Vin 1847, 35 à 40
 Tour. nouv. bonne classe, 35 à 40
 Châblis nouv. 55 à 65
 Bordeaux 1847, id. 60 à 70 la pièce.
 Mâcon rouge ordinaire, 50 à 60

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 21 décembre. — On annonce positivement que le gouvernement hanovrien a déclaré ne pas vouloir mettre en vigueur les droits fondamentaux avant que toute la constitution de l'empire ne fût terminée. M. Gisk a été nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner le programme du ministère de l'empire. Dans sa séance d'hier, la commission n'a rejeté qu'à la majorité d'une voix la motion tendant à proposer de passer à l'ordre du jour sur le programme du ministère et a décidé de se faire remettre les documents nécessaires et de les examiner à l'effet de prendre une résolution.
MAYENCE, 21 décembre. — Un discours, prononcé à l'occasion d'un service funèbre pour M. Robert Blum, a donné lieu à des poursuites contre la *Gazette de Mayence*, qui avait reproduit ce discours. On est curieux de connaître l'issue de ce procès contre la presse périodique.

HONGRIE.

On lit dans le 2^e *Bulletin de l'armée*, en date du 18 :
 « D'après une dépêche télégraphique de Tyrnau, du 17, les rebelles qui, à l'approche de la colonne du lieutenant-feld-maréchal Simmunich, s'étaient retirés jusqu'à Szered, ont tiré le 15 des renforts considérables de Presbourg et se sont concentrés près de Tyrnau. Ils y ont été attaqués le 16, vers 4 heures de l'après-midi, par Simmunich, et entièrement battus après un combat de deux heures; 5 canons, beaucoup d'armes, 1 drapeau, 766 prisonniers et 43 chevaux sont tombés au pouvoir des vainqueurs. L'ennemi s'est dispersé dans toutes les directions. Le général Simmunich a occupé Tyrnau et les environs.
 « La ville de Kasehau a été prise d'assaut, le 10, par l'avant-garde du comte Schlick, après un combat très-acharné, qui a malheureusement coûté la vie à plusieurs braves officiers de notre armée.
 Le prince Windischgrätz a porté, le 17, sur la rive droite du Danube, ses avant-postes jusqu'en face de Presbourg. Sur la rive gauche, le second corps d'armée a occupé Stampfen sans aucune résistance et porté son avant-garde jusque devant Presbourg.
 La nouvelle de la prise de Presbourg est confirmée de plusieurs côtés. Ainsi l'on écrit de Vienne, le 18, à la *Gazette de Silésie* : « Il vient d'arriver (midi) un courrier du quartier-général; il apporte la nouvelle que Presbourg a été pris cette nuit. »

ITALIE.

TORIN, 24 décembre. — Vous avez su sans doute l'improbation de notre chambre, lors de sa première séance, il y a neuf mois, contre l'usage de la langue française par les députés de la Savoie et les justes récriminations de ceux-ci.
 Les mêmes dissidences viennent de se reproduire.
 Brunier, député savoisien, a proposé, en français, l'abolition du privilège des annonces judiciaires; Badariotti s'est étonné que cette proposition n'ait pas été faite en italien qui est la seule langue parlementaire; la chambre, la tribune et la presse piémontaises ont applaudi aux observations de Badariotti, malgré les énergiques protestations de Brunier et Chenaal, députés savoisiens.
 Ces exigences envers la Savoie, nation généreuse qui contribue à soutenir nos finances et à fortifier notre armée, bien que ses intérêts et ses mœurs ne soient pas les nôtres, ces exigences, dis-je, sont venues de nouveau blesser l'amour-propre savoisien dans sa langue maternelle et donner à réfléchir sur le peu de convenance pour la Savoie de dépendre du Piémont, moins encore de l'Italie, si elle se constitue jamais; elle ne pourrait qu'envoyer des députés à une assemblée où ils auront bouche close.
 Les ridicules prétentions que nous affichons dans les chambres et l'initiative naturelle qu'elles produisent en Savoie, nous

font croire à une séparation violente de cette province: on pense que les députés se retireront pour en référer à leurs mandataires, puisqu'ils ne peuvent remplir leurs mandats et que là ils protesteront en famille contre toutes mesures prises par l'Assemblée pour engager la Savoie.
 Ils décideront sans doute que les contributions seront payées à une administration exclusivement savoisienne, pour le produit être employé en Savoie;
 Que les militaires seront rappelés (ce qu'ils attendent avec impatience) pour faire leur service dans leur pays.
 Ainsi se réaliserait beaucoup plus tôt qu'on ne le pensait, et comme je vous l'ai annoncé il y a peu de jours, une indépendance qui puise son principe dans la différence d'intérêts, de langue, de mœurs et de constitution topographique; en un mot, c'est une nationalité qui ne peut pas plus reconnaître la souveraineté de l'Italie, que l'Italie ne peut reconnaître celle de l'Autriche, c'est-à-dire que la nature sépare autant l'Italie de l'Autriche, qu'elle sépare la Savoie de l'Italie.
 Le ministre Buffa, dans une proclamation aux Génois, leur annonce que la garde nationale a décidé qu'elle occuperait le fort de l'Éperon où elle établira son quartier-général.
 Il annonce encore qu'il ne garde de troupes que la quantité nécessaire pour faire le service des autres forts, le reste partira par petits détachements vers les frontières des provinces occupées par l'ennemi.
 Il invite les citoyens à marcher de concert avec le gouvernement pour accomplir la grande entreprise de l'indépendance et de la liberté italienne.

Nouvelles de Lyon.

M. Laborie, ancien procureur-général au parquet de Lyon, vient d'être mandé à Paris, par dépêche télégraphique. On dit que M. Laborie, qui a été autrefois secrétaire de M. O. Barrot, sera appelé au secrétariat général du ministère de la justice.
 Tous ceux de nos concitoyens qui ont pu connaître la haute intelligence de M. Laborie se féliciteront de cette nomination.
 — La représentation de la *Part du diable*, donnée dimanche dernier, au Grand-Théâtre, a été mauvaise de tout point. Il est triste de voir que la seconde ville de France soit forcée d'assister à des spectacles tout au plus dignes d'une ville de douzième ordre.
 — On lit dans la *Gazette de Lyon* :
 Hier, un prêtre, qui revenait d'accomplir un ministère de charité, aux Brotteaux, a été assailli tout le long de sa route par des paroles obscènes et des insultes. Samedi soir, un premier bal masqué avait été donné dans cette localité. Il faut avouer que l'époque était bien choisie, et que c'est mettre noblement en pratique les apothéoses du Christ et de ses doctrines, formulées avec tant de bonne foi dans les banquets socialistes.
 — Mardi, les fameux destructeurs d'ours, les frères Grosfillex, en ont tué un dans le bas de la montagne, près La Goutte, où on l'avait poursuivi. Cet animal, jeune encore, est tombé percé de deux balles.
 Quelques jours auparavant un habitant de Lelex en a abattu un et blessé un autre de forte taille.
 — Un homme a été trouvé mort ce matin au bas d'un escalier de la rue St-Nicolas, adjacente au quai de Bondy. On ignore si c'est le résultat d'un accident ou d'un crime. La justice informe.
 — Le conseil d'administration des hospices civils de Lyon, procédera le samedi 30 décembre courant, en séance publique, à six heures du soir, dans la salle de ses assemblées à l'Hôtel-Dieu, à l'installation de M. le docteur Rodet, en qualité de chirurgien-major de l'hospice de l'Antiquaille, remplaçant M. le docteur Diday, dont le service finit le 31 du présent mois.
 MM. Diday et Rodet prononceront un discours.

Monsieur le Rédacteur,

Veillez accueillir, dans l'intérêt public, en fait d'arrestation arbitraire, les faits suivants :
 J'habite le faubourg de Saint-Just, et, dimanche dernier, la veille de Noël, rentrant chez moi à 9 heures 1/2 du soir, j'ai été assailli brutalement, sans provocation de ma part, par le nommé Vincent, ouvrier marbrier chez M. Guérin, frappé au visage, au front et dans toutes les autres parties du corps, d'une manière cruelle. Dans l'impossibilité de me défendre, je me suis retiré presque miraculeusement, avec beaucoup d'efforts, chez moi, rue des Fossés, de la descente du chemin de Loyasse, où j'ai été si traitreusement attaqué et maltraité. Parvenu ainsi dans mon logis, vous pensez, monsieur le Rédacteur, que la police s'est occupée, comme chargée par la loi de punir les agresseurs, d'arrêter l'auteur du délit! Pas du tout.
 Quoique battu, maltraité, ensanglanté, le commissaire de police Bailleul, à Saint-Just, assisté d'un agent auquel auparavant je n'ai pas voulu ouvrir ma porte dans ma pénible position, et le prenant pour un inconnu suspect, m'a fait emmener au corps de garde de Saint-Just, dans cet état, ayant besoin de soins, que les soldats plus humains et indignés m'ont prodigués. Que pensez-vous de cette arrestation arbitraire, entachée de cruauté?
 Je suis resté là jusqu'au lendemain matin, sans secours jusqu'à 11 heures, reconduit et soutenu par un soldat, chez M. Mante, aux Quatre-Colonnes.

C'est un crime de lèse-humanité, et moi, monsieur le Rédacteur, je suis pourtant décoré de la médaille d'honneur, pour avoir arraché des victimes à l'incendie!
 Agréez, monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.
 POULLET.
 Lyon, 26 décembre 1848.
 Si les faits relatés dans cette lettre sont exacts, M. le commissaire et son agent ont encouru une grave responsabilité, et s'ils ont besoin d'être rectifiés, nous attendrons un démenti avant de réclamer la satisfaction due à M. Poulet.

Cour d'Assises du Rhône.

Audience du 23 décembre. — Présidence de M. MENOUX, conseiller.
 Le *Peuple Souverain* comparait, vendredi 23, devant la cour d'assises, sous la prévention d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement républicain. Deux articles avaient provoqué les poursuites du ministère public, le premier publié le 26 août 1848, le second le 28 septembre de la même année. Ils avaient rapport, l'un à l'armée des Alpes, l'autre aux condamnés de juin. On peut les lire dans le journal inculpé sous les numéros 140 et 170. Sans que nous ayons besoin de les leur retracer ou d'en présenter l'analyse, nos lecteurs comprendront que si l'on parle dans le *Peuple Souverain* des insurgés de juin, c'est pour plaindre le sort de ces nobles et malheureuses victimes, traiter leurs juges de *bourreaux*, et livrer à un sacrilège mépris les représentants, l'archevêque et les généraux morts pour l'ordre et la civilisation.
 Quant à notre brillante et brave armée des Alpes, elle a excité aussi la susceptibilité ombrageuse du journal démocrate. Vous croyez qu'elle a été placée sur le seuil de nos frontières pour marcher, au premier appel, à l'affranchissement d'un peuple opprimé. Hélas! quelle est votre erreur! *Tout ce déploiement de forces n'est qu'une agglomération de puissance exécutive près d'un grand centre de population.* Car voilà l'hiver, et dans cette saison rigoureuse le peuple aura faim, il faut bien se mettre en mesure de répondre aux cris de sa misère.
 Nous aurions pensé, nous, que le *Peuple Souverain* réservait toutes ses haines et ses colères pour les verser sur la tête des rois, mais le cœur d'un vrai démocrate en est si plein, qu'il en reste même pour les gouvernements républicains.
 L'accusé déclare se nommer Faurès, Joseph, âgé de 29 ans, gérant du journal le *Peuple Souverain*.
 Après la lecture de l'acte d'accusation et l'interrogatoire d'usage, M. Loyson, premier avocat-général, a pris la parole.
 Il a fait ressortir, avec beaucoup de verve et de talent, tout ce qu'il y avait de coupable dans les articles incriminés, combien était odieux le rôle de ces publicistes qui se donnent pour les organes protecteurs des intérêts des classes ouvrières et qui les dépravent en prétendant les éclairer.
 « MM. Les jurés, a dit en terminant M. l'avocat-général, vous représentez la société tout entière.
 « Vous savez que l'ordre et que la liberté elle-même n'ont pas de plus terrible ennemi que la licence du journaliste qui fait un appel incessant à toutes les passions, et qui semble avoir pour tâche unique de démolir tous les pouvoirs réguliers et de détruire tout gouvernement.
 « Votre devoir est donc tout tracé, et votre conscience n'hésitera pas à répondre affirmativement aux réponses qui vous seront posées.
 Le *Peuple Souverain* a trouvé des défenseurs habiles et selon son cœur dans M^{rs} Juif et Morellet. Toutefois, le verdict du jury ayant été affirmatif, le gérant du journal a été condamné à un mois de prison et 150 fr. d'amende.
 Le malheur, surtout quand on peut le décorer du nom de persécution, est un prestige qui grandit la victime. Nous espérons que le *Peuple Souverain* trouvera, dans les condoléances et les encouragements de ses familiers, un adoucissement à la condamnation qui vient de le frapper.
 On connaît nos opinions sur la liberté de la presse. Nous avons demandé et nous demanderons toujours qu'on la fasse large pour qu'elle soit féconde, mais à la condition pourtant que ses organes s'en servent pour le plus grand bien de la société et non comme d'un instrument de haines et de désordres.

SOIES.

Aubenas, 23 décembre.
 Les belles soies de pays se sont encore payées aujourd'hui de 42 à 46 fr. le kilog.; — les qualités moyennes de 39 à 42 fr.
 La marchandise était peu abondante. Cependant nous ne serions pas surpris de voir les propriétaires se décider bientôt à vendre à des prix aussi élevés. Le marché pourrait bien se trouver plus approvisionné, et par suite voir une réaction en baisse; car, les grèges, comme les organes, ont éprouvé en peu de jours une hausse trop forte pour qu'il n'y ait pas réaction.
 Les filatures de premier ordre se traitent de fr. 48 à fr. 50 le kilog., selon leur mérite.
 A Marseille, par suite de la présence sur le marché de quelques acheteurs de l'intérieur, les transactions ont été assez actives pendant toute la semaine écoulée; il en est même résulté une amélioration sensible sur les prix.
 Notre dépôt a été renforcé par l'arrivée d'environ 300 balles en assortiment de Brousse et Syrie.
 Les ventes ont été de :
 29 balles Royale, de F. 10 à 15 le 1/2 kil.
 30 » Perses, 13 25 14 25 »
 20 » Morée fine, 11 14 50 »
 10 » Salonique, 16 18 »
 1 » Payembof, 13 »
 2 » Brousse L. G., 13 25 »
 1 » Mestoup L. G., 13 50 »
 A Nîmes, 21 décembre, les soies grèges de pays se payaient :
 5/6, filature de premier ordre, F. 42 à 43 le kil.
 6/7, deuxième ordre, 38 39 »

Prix des marchandises.

D'après le bulletin des courtiers de commerce.

BOURSE DE LYON. — MERCREDI, 27 DÉCEMBRE 1848.

Blé de France, les 100 kil.,	21 fr.
Seigle beau, id.	18
Orge, l'hectolitre,	8
Avoine, id.	7
<hr/>	
FARINES premières de Lyon, les 100 kil.,	32 50
deuxièmes (ronde), id.	28 50
premières de Dijon, les 125 kil.,	39
deuxièmes (ronde), id.	36
<hr/>	
RECoupes, les 100 kil.,	7
SON, id.	8
<hr/>	
HUILE colza brute, les 100 kil.,	104
épurée, id.	111
— à livrer, courant du mois,	104
— 4 premiers mois 1849,	104
<hr/>	
ESPRITS 3/6, à livrer, courant du mois,	49
4 premiers mois, 1849,	51
4 mois du milieu,	54
<hr/>	
Esprits 3/6, Lunel,	50
Béziers et Pézenas, bon goût, disp.	51
Marc Languedoc,	45
<hr/>	
VINS ROUGES, Roquemaure, l'hectolitre,	35
Roussillon, id.	40
Tavel, id.	35
St-Gilles, vieux, id.	27
— nouveau, id.	25
<hr/>	
VINS BLANCS du Gard, id.	32
Picardan sec, id.	30

Bourse de Lyon, du 27 Décembre 1848.

3 0/0, j. du 22 décembre, 1847.	47 50.
5 0/0, j. du 22 septembre, 78.	
Chemins de fer :	
Paris-Orléans, j. de juillet 1848, ferme 732 50,	730.
Centre (Orléans-Vierzon).	
Rouen, j. de juillet 1848, ferme 450 au comptant.	447 50 au 31 décembre.
Nord, j. de mai 1848 (250 non versés), ferme 392	50 au comptant, 391 25 au 31 décembre.
Mines de la Loire, ferme 305.	
Liquidation du 31 décembre, ferme 297 50,	298 75, 300, 305, 303 75, 305, 303 75, dont 10, 310, 308 75.
Fonderies de l'Horre, 220.	
Chemin de fer de Lyon à St-Etienne.	
Gaz de Lyon, 975.	

Nouvelles diverses.

Parmi le compte-rendu de la revue d'hier, contenu dans le *Moniteur*, nous extrayons le passage suivant :

« Le plus beau temps a continué pendant toute la revue. Nous ne rendons pas compte des divers incidents qui ont caractérisé cette journée. Il ne nous est pas permis, toutefois de passer sous silence la scène touchante qui a eu lieu au défilé des Invalides.

A la vue du général Petit, commandant les nobles débris de nos armées, le président a poussé vivement son cheval vers le général, et lui a dit : « L'Empereur vous a embrassé lorsqu'il a passé sa dernière revue, je suis heureux de vous presser la main lorsque je passe ma première. » La foule qui a compris ce noble mouvement, s'y est associé par une ardente démonstration.

Le président était en petite tenue de général de la garde nationale et portait le cordon de la Légion d'Honneur.

Tout le monde a été frappé de la distinction de sa tournure et de la grâce militaire avec laquelle il gui-

dait son cheval. A quatre heures et demie, il est retourné au palais de l'Élysée, et de nouveau, le peuple s'est précipité à flots pressés sur son passage avec des transports, dont depuis longtemps on n'avait eu d'exemple.

Cette mémorable revue inaugurera avec grandeur le gouvernement de l'élu de la nation. Le neveu de l'Empereur, en se présentant pour la première fois aux regards de la capitale, ne pouvait demander un ciel plus beau, ni à ses concitoyens un plus sincère enthousiasme.

Chacun y voyait le présage de l'ordre et de la sécurité que souhaite la France.

— On lit dans le *Courrier de la Gironde* :

L'affaire du fameux vol de 80,000 francs, dans laquelle se trouve impliqué le nommé Constant, cuisinier de bord, vient de prendre une nouvelle physionomie.

Les versions les plus contraires se multiplient.

Voici les résultats les plus positifs produits jusqu'à ce jour par l'instruction.

L'origine de la somme est encore inconnue. Les armateurs du dernier navire où Constant a été employé en qualité de cuisinier n'ont à se plaindre d'aucun détournement; le capitaine, l'équipage et les officiers sont dans le même cas.

D'un autre côté, Constant a à peu près avoué qu'il avait été détenteur d'une somme de 80,000 francs; sur ces 80,000 fr. 10,000 environ ont été dépensés par lui, soit en cadeaux, soit pour son usage particulier. Restent donc encore 70,000 fr. qui sont enfouis par lots dans plusieurs cachettes.

Le cuisinier a refusé de découvrir ces cachettes à la justice. Il a seulement consenti à désigner deux endroits où l'on a trouvé dans l'un 1,500 francs, et dans l'autre 4,000 fr.

Ce vol n'est pas du reste le seul qui lui soit reproché. Le même individu est poursuivi pour plusieurs faits d'escroquerie parfaitement prouvés, et pour lesquels il va être envoyé devant le tribunal correctionnel.

Constant a déclaré que c'était précisément dans la prévision d'une condamnation qu'il avait caché cette somme. Une fois sa peine accomplie, il se propose de recommencer le genre de vie qu'il menait à Bordeaux au moment de son arrestation.

Il persiste dans sa première réclamation, qui tendait à présenter cette somme énorme comme le résultat de ses gains dans le commerce.

Les perquisitions qui ont été faites en France pour retrouver les traces de ce vol n'ont produit aucun résultat. — Tout donne à croire que la soustraction aura été opérée en Amérique, où Constant a fait plusieurs voyages et où il a pu nouer des relations.

L'instruction continue.

— On lit dans le *Journal de Rouen* :

« Les membres de la chambre du commerce de Rouen à M. Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française :

« Rouen, 22 décembre 1848.

« La chambre de commerce de Rouen se fait un devoir de vous adresser ses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la République. Sous le prestige du nom que vous portez, M. le président, tous les partis vous ont donné leurs suffrages, voyant en vous un gage de conciliation et de concorde. L'espoir du pays ne sera pas trompé, nous en avons la confiance; car vous avez juré de ne diriger les affaires de l'état que dans son propre intérêt et par la seule volonté de la loi. Après tant de maux, suite inévitable de nos discordes civiles, et qui ont porté de si cruelles atteintes au commerce et à l'industrie, nous croyons qu'il est du devoir de tout bon citoyen de prêter à la Constitution qui nous régit un sincère et loyal concours, et nous faisons des vœux pour que, sans sortir des voies constitutionnelles, des élections rapprochées de celle du président de la République, appellent bientôt à Paris une Assemblée nouvelle qui, par son identité avec le chef du pouvoir exécutif, donnera au gouvernement l'homogénéité et la force sans lesquelles il ne peut y avoir de stabilité dans nos institutions. Tels sont, M. le président, les sentiments que la chambre de commerce de Rouen, au nom des commerçants de sa circonscription, a cru devoir vous manifester à l'occasion de votre avènement au pouvoir, persuadés que, sous votre gouvernement, nous verrons renaître l'ordre, la confiance et le travail si indispensables à la prospérité de nos populations industrielles.

— Il y a quelque temps, un nouveau suicide a eu lieu à Calais, et celui-là dépasse tous les autres par son caractère extraordinaire. Une vieille dame de 75 ans environ, fatiguée de la vie, on ne sait pour quels motifs, se lève la nuit, va chercher une vieille hache qu'elle avait déposée dans un coin, s'en assène plusieurs coups

si violents sur la tête qu'elle se brise le crâne; puis, ne se sentant pas mourir, elle a encore le courage de prendre une chaise, de la poser contre un tonneau à moitié plein d'eau, de monter dessus et de se jeter dans l'eau, où elle a été retrouvée morte le lendemain, accroupie jusqu'à mi-corps. Le froid l'avait achevée.

— Lundi, dans la soirée, un matelot grec s'est laissé tomber dans l'eau près du premier pont du canal, à Marseille. Aussitôt, quatre jeunes enfants, vrais gamins, se sont jetés à l'eau et l'ont retiré dans un état d'asphyxie presque complet. Transporté dans une pharmacie voisine, les soins les plus empressés l'ont ramené à la vie. Le chef du poste de la première batterie d'artillerie de garde à l'Hôtel-de-Ville, a pris le nom de ces courageux enfants pour les recommander à la munificence de nos magistrats municipaux.

Le Cirque Soulier fait merveille au Jardin-d'Hiver; Bausher, le célèbre professeur, dompte et dresse en quelques leçons les chevaux les plus indomptés et les plus rebelles; il obtient sur eux des résultats surprenants. Les frères Chapell, récemment arrivés de Londres, laissent derrière eux Price, Edwart et les autres artistes dont notre ville a gardé le souvenir; leurs exercices tiennent du prodige, aussi engageons-nous nos lecteurs à jouir de ce spectacle vraiment extraordinaire.

GYMNASE CIVIL DE BELLECOUR,

A l'usage des deux sexes,

DIRIGÉ PAR M. PEYRIN, RUE DU PÉRAT, N° 10.

Montaigne a dit quelque part : « Ce n'est pas une âme, ce n'est pas un corps qu'on dresse, il n'en faut pas faire à deux, il ne faut pas les dresser l'un sans l'autre, mais les conduire également. Ces sages paroles qui devraient être gravées dans toutes les salles d'études comme au foyer de toutes les familles, ne sont, hélas! que trop oubliées aujourd'hui, et surtout par ceux-là même qui devraient en conserver le plus religieusement la tradition.

Compagne de l'éducation morale, l'éducation physique qui devrait être le complément indispensable pour assurer l'équilibre de notre organisation, l'éducation physique, disons-nous, loin d'être mise en pratique, semble au contraire, être de nos jours, reléguée du dernier rang des connaissances humaines.

Mais aussi, quelle distance énorme sépare sous ce rapport notre génération des races antiques! Quel spectacle affligeant nous offre aujourd'hui les populations entassées dans nos cités fétales où l'air, la lumière, l'espace, sont mesurés avec une si odieuse parcimonie!

La science de l'homme s'évertue à modifier la forme d'un buste, la couleur d'une fleur, la structure d'un cheval qu'il façonne à son gré pour l'approprier au trait ou à la course; son pouvoir, un mot, embrasse toute la nature, et pour sa propre amélioration pour augmenter ses forces personnelles, rien!... la plus coupable incurie amène chaque jour sa dégénérescence, et il ne fait rien, il veut rien faire pour la prévenir!

Ces réflexions pénibles nous sont à chaque pas suggérées par les types débilisés qui fourmillent à nos regards. Combien ne serait pas à désirer, pour le bien de l'espèce humaine, pour sa dignité même, que l'éducation des anciens fut remise en vigueur! que nos jeunes gens étolés par des études aussi arides qu'indigestes, endurés trop communément par des débauches précoces, fussent, comme autrefois, soumis par la sollicitude d'un gouvernement paternel à ces nobles et mâles exercices de la gymnastique qui, bien loin d'être au développement de leurs facultés intellectuelles, ne pourraient, au contraire, qu'a fortifier leur âme en retrempeant les corps d'une nouvelle vie!

Ce que les préoccupations de nos magistrats n'ont encore pu leur permettre de réaliser pour le bien-être de notre population, l'homme inspiré des traditions antiques, instruit par une étude profonde de l'organisation humaine, un homme enfin, animé du désir d'être utile et guidé par une expérience laborieusement acquise, vient de l'essayer parmi nous; puisse-t-il être dignement accueilli! puisse la société lui tenir compte de son zèle et de ses succès! et consacrer le succès de sa louable entreprise.

Les résultats de la gymnastique appliquée au traitement des maladies, des légères, mais adives ou difformes, ne sont malheureusement pas assez connus ni appréciés. Et pourtant, combien de miracles pourraient témoigner de ses bienfaits et convaincre les plus incrédules!

D'infortunées créatures qu'une constitution vicieuse ou une blessure native avaient presque réduites à l'état d'une masse inerte, ont recouvré par des exercices gradués et combinés avec l'étude de leurs organes, non-seulement une santé robuste, mais encore l'espoir de leurs membres!

L'enfance, la jeunesse, l'âge mûr, la vieillesse même, peuvent chez les deux sexes, puiser dans les exercices gymnastiques une récréation agréable et salutaire, comme aussi de puissants moyens curatifs pour une infinité d'affections organiques.

Nous ne voulons pas insister davantage sur les mérites réels de la science qui se recommande d'ailleurs assez par ses bienfaits; nous n'avons pas besoin d'autre apologie; mais avant de terminer, nous engageons instamment nos lecteurs à visiter l'établissement de M. Peyrin; nous sommes persuadés que, séduits comme nous par le charme et la nouveauté des exercices, ils y retourneront et suivront avec intérêt le développement des leçons du savant professeur, ainsi que les merveilleux progrès de ses élèves.

NOTA. — M. Peyrin nous prie d'annoncer qu'indépendamment des leçons particulières qu'il donne tous les jours, au prix de 1 fr. le caquel, il vient, pour rendre son établissement d'un accès plus facile aux classes moyennes, d'ouvrir un cours général d'exercices qui ont lieu le dimanche et le jeudi de chaque semaine, de 10 heures à 12 heures pour les garçons, et de deux à quatre heures pour les demoiselles, à qui cette partie de la journée est exclusivement réservée. — Les familles pourront toujours assister à ces séances d'ordre et la décence sont rigoureusement maintenues.

Le prix de l'abonnement pour les leçons générales est fixé à 1 fr. par mois.